



**Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
du Pays de Béarn**

Séance du 12 décembre 2025

Date de la convocation : 5 décembre 2025
Nombre de délégués en exercice : 65

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mohamed AMARA, Patrick BALDAN, Muriel BAREILLE, Jean-Marie BERICHEON, Marie-Pierre CABANNE, Michel CAPERAN, Thierry CARRERE, Jean-Paul CASAUBON, Frédéric CLABÉ, Jean-Yves COURREGES, Valérie DEJEAN, Jean-Marc DENAX, Marc DUFAU, Bernard DUPONT, Francis ESCALÉ, Claude LACOUR, Daniel LACRAMPE, Sandrine LAFARGUE, Francis LANSALOT-MATRAS, Yves LARROUTURE, Marlène LE DIEU DE VILLE, Xavier LEGRAND-FERRONIERE, Véronique LISPOS-SALLENAVE, Patrice LAURENT, Marie-Claire NÉ, Jean-Louis PERES, Carine SARRIQUET, Alain TREPEU, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA.

Délégués suppléants :

Fabienne COSTEOAT-DIU (a supplié Bertrand VERGEZ-PASCAL), Victor DUDRET (a supplié Claude FERRATO), Michel MINVIELLE (a supplié Serge CASTAIGNAU), Maryse PAYBOU (a supplié Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Philippe FAURE (a supplié Francis PEES), Jean-Loup FRICKER (a supplié Patrick BURON), Régis LAURAND (a supplié Eric SAUBATTE), Jeannine LAVIE-HOURCADE (a supplié Philippe LALANNE), Pierre SOLER (a supplié Valérie REVEL).

Etaient excusés :

Lydie ALTHAPÉ, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Arnaud JACOTTIN, Jean-Simon LEBLANC, Michel OLIVÉ, Marc OXIBAR, Christian PETCHOT-BACQUÉ, Nicolas PATRIARCHE, Bernard PEYROULET, Josy POUEYTO, Didier REY.

Etaient absents :

Henri BELLEGARDE, Michel BERNOS, Christelle BONNEMASON-CARRERE, Katty BROGNOLI, Marc GAIRIN, Didier LARRAZABAL, Jérôme MARBOT, Fernand MARTIN, Elisabeth MIQUEU, Monique MOULAT, Martine RODRIGUEZ, Monique SEMAVOINE.

Etaient représentés :

François BAYROU a donné pouvoir à Patrice LAURENT, Isabelle LAHORE a donné pouvoir à Sandrine LAFARGUE.

Secrétaire de séance : Jean-Louis PERES

N°16 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion du vote du Budget primitif, le 21 mars 2025, Monsieur le Président a été autorisé à procéder à des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, conformément à ce qui est prévu dans le règlement budgétaire et financier. Néanmoins, le chapitre 012, relatif aux dépenses de personnel, est exclu de cette possibilité.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il s'avère toutefois nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur ce chapitre, de façon à prendre en compte des charges qui n'avaient pu être estimées en début d'année.

Il convient donc de dresser une décision modificative, qui pourrait s'établir comme suit :

Section Fonctionnement / Dépenses

VIREMENT DE CREDITS A REALISER				
Fonction	Chapitre	Article	Nature	Montant
020	011	6288	Autres services extérieurs	- 15 000,00 €
020	012	64111	Rémunération principale personnel titulaire	+ 15 000,00 €

Après modification, la **section de fonctionnement** du Budget 2025 du Pays de Béarn se présenterait ainsi :

FONCTIONNEMENT		BP 2025
Chapitres	Dépenses	1 270 738,00 €
011	Charges à caractère général	612 838,00 €
012	Charges de personnel	644 900,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00 €
66	Charges financières	7 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 000,00 €
Chapitres	Recettes	1 270 738,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	133 750,00 €
74	Dotations et participations	1 043 502,21 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	93 485,79 €

Il est précisé que la section d'investissement n'est pas concernée et ne subirait pas de modification.

Il appartient au Conseil du Pays de Béarn de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative de crédits N°1 établie pour le Budget 2025.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Suivent les signatures
Pour extrait Conforme,

Pour le Président empêché,

Patrice LAURENT, Vice-Président

Le Secrétaire de séance,

Jean-Louis PERES